



AMAP des Basses Vallées

ADHESION 2020

(Partie à lire et à conserver par l'adhérent)

Les objectifs de notre association :

- Monter un partenariat entre des consommateurs et des producteurs, basé sur la livraison régulière de produits définis moyennant un abonnement payable d'avance.
- Favoriser une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine.
- Regrouper des consommateurs désirant se nourrir de produits frais, de bonne qualité et ayant du goût.

La cotisation annuelle sert à couvrir les frais d'envoi de courrier et de téléphone, des assemblées générales, de relation avec les producteurs, etc...

En adhérant, vous êtes informé(e) que cette association ne fonctionne que sur le mode du partage des tâches et du bénévolat. Par votre présence, votre confiance et votre participation, vous aidez à poursuivre cette action de maintien et de développement de l'agriculture paysanne.

D'avance Merci !

Toute personne adhérant à l'association S'ENGAGE A PRENDRE CONNAISSANCE :

- DES CHARTES des AMAP et de l'agriculture paysanne,
- DES STATUTS et DU REGLEMENT INTERIEUR de l'Association

et S'ENGAGE A LES RESPECTER.

Ces documents sont sur le site de l'AMAP : <http://amap.bassesvallees.free.fr>

Je soussigné(e)membre du CA de l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne " des Basses Vallées " déclare avoir reçu de M.....

la somme de€ (5 euros minimum)

en règlement de la cotisation annuelle allant jusqu'à fin décembre.

Payé par : chèque espèces

Fait à Cantenay-Epinard, le Signature :

Adresses :

Président : Mr André Hallier, Cantenay-Epinard, tel : 06 07 37 23 91

Trésorier : Mr Philippe Cormier, Cantenay-Epinard, tel : 02 41 32 08 78

Adresse mail : amap.bv@gmail.com



AMAP des Basses Vallées

ADHESION 2020(du 1^{er} Janvier au 31 Décembre)

(Partie conservée par l'AMAP)

Partie à remplir lisiblement :

Je soussigné(e) :

Adresse :

Téléphone fixe : Portable :

email :@.....

- demande à adhérer à l'AMAP des Basses Vallées.
 renouvelle son adhésion à l'AMAP des Basses Vallées.

Toute personne adhérant à l'association S'ENGAGE A PRENDRE CONNAISSANCE :

- DES CHARTES des AMAP et de l'agriculture paysanne,
- DES STATUTS et DU REGLEMENT INTERIEUR de l'Association

et S'ENGAGE A LES RESPECTER.

Je m'engage à participer à tour de rôle aux distributions par saison.

Le montant de la cotisation annuelle est de 5€ minimum.

(chèque à l'ordre de : AMAP des Basses Vallées)

Payé par chèque : Banque :

N° :

montant :

Fait à

Le :

Signature

Note d'Information :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application de l'article 34 de la loi du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire de l'Association.